

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion trimestrielle de la commission : le samedi 25 mars à 9h45 au district

-Ordre du jour :

- Bilan des vérifications de septembre 2022 à mars 2023.

-Planning des visites à effectuer d'avril à juin 2023.

- Point sur la réglementation.

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

- DAP pour le passage en éclairage LED du stade Chastel de Belley : NNI 010340101. Attente de l'avis par la ligue.

Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Eclairage du stade de Polliat NNI 013010102 - rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairages des stades de Manziat NNI 012310101 et NNI 012310102 le 20 février 2023
 - NNI 012310101 - rapport rédigé par la CDTIS – attente de classements par la ligue.
 - NNI 012310102 – classement au niveau E7 jusqu'au 20 avril 2025.
- Terrain de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 le 16 février 2023 – rapport à rédiger par la CDTIS. Attente de modification du traçage des lignes de touche.
- Terrain de Saint Trivier de Courtes NNI 013880101 le 21 février 2023 – rapport rédigé par la CDTIS. Attente de visa du propriétaire de l'installation.

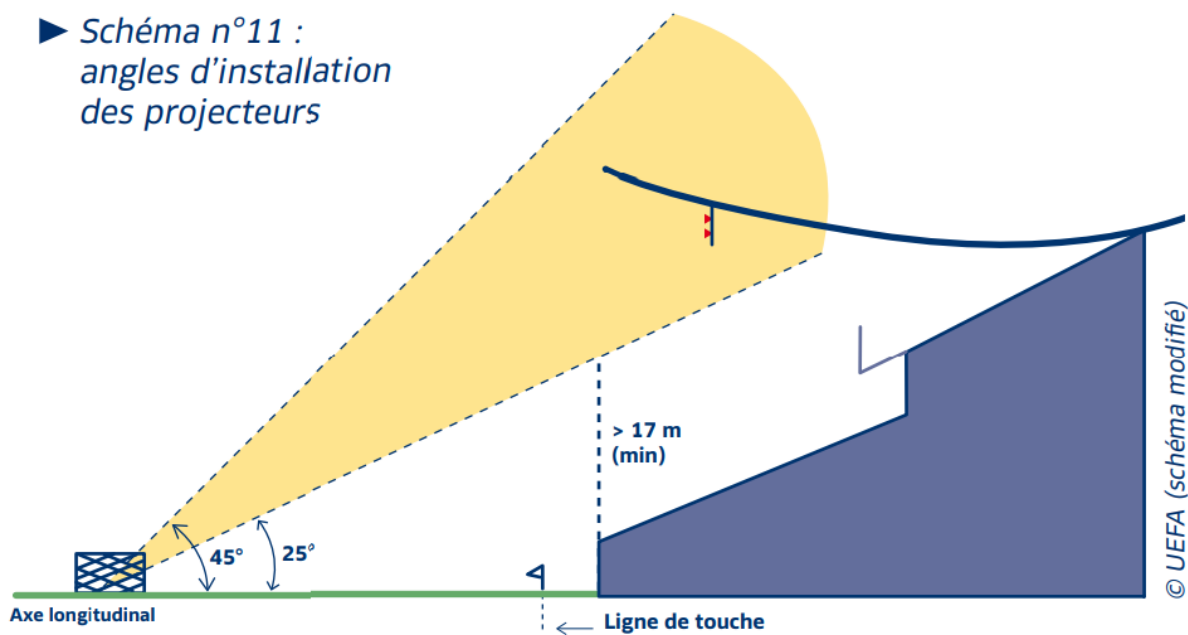
Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées :

4 terrains et 4 éclairages en mars

Informations réglementaires

Eclairage : angles d'installation pour des mâts latéraux.

► Schéma n°11 :
angles d'installation
des projecteurs



Pour la CDTIS : JF JANNET